

Préambule

Le Conseil de Développement souhaite proposer au comité de pilotage plusieurs éléments :

- ✓ Des **actions** qu'il souhaite voir apparaître dans les **objectifs du Pays à court ou moyen terme** car elles contribueront à la mise en œuvre de la charte. Ces actions seront pilotées par le Pays, ou un autre maître d'ouvrage qui reste à définir même si, pour certaines, le Conseil de Développement se propose d'approfondir la réflexion pendant un temps donné avec des objectifs précis.
- ✓ Des **problématiques pour lesquelles le Conseil de Développement se propose d'être lui-même l'animateur** : ces éléments relèvent aussi de l'action puisque le Conseil de Développement ne se limitera pas à la réflexion mais se proposera d'organiser des rencontres ou manifestations.
- ✓ Son **mode de fonctionnement** pour la rentrée de septembre.

L'ensemble des actions proposées a été envisagé sous les trois regards du Conseil de Développement : économique, environnemental et sociétal.

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plusieurs actions proposées pourront concourir au DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE du territoire :

- ✓ la création du carrefour de la formation,
- ✓ la mise en place d'une charte de qualité pour l'aménagement et le développement des zones d'activités,
- ✓ la mise en place d'un pôle de compétences autour des énergies renouvelables.

Notre objectif doit être commun : que chaque actif du Pays Thur Doller puisse trouver un emploi sur le territoire.

2- DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les actions proposées par le Conseil de Développement qui contribueront au DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL concernent essentiellement :

- ✓ la mise en place d'un pôle de compétences autour des énergies renouvelables,
- ✓ et la création d'une charte d'aménagement et de développement des zones d'activités,

actions qui touchent aussi au développement économique.

Cependant, le Conseil de Développement se propose de démarrer à la rentrée une réflexion approfondie sur la **certification iso 14001** et les possibilités de mise en œuvre d'une telle certification à l'échelle du Pays.

Ceci constituera l'axe fort de la réflexion autour de l'environnement. En effet, il nous semble que le développement de l'axe environnemental doit constituer une des **priorités du Pays** dans les années à venir. S'engager dans une démarche de certification iso 14001 témoignera de la volonté du Pays Thur Doller d'agir en faveur d'un **développement durable** de son territoire.

3- DEVELOPPEMENT SOCIETAL

Concernant le DEVELOPPEMENT SOCIETAL, il s'agit essentiellement d'améliorer les liens entre les générations, entre les personnes, d'améliorer la qualité de vie de la population, par des activités de services ou d'animation.

Pour l'heure, le Conseil de Développement se place en tant qu'animateur ponctuel notamment dans le domaine de la jeunesse et de la culture, mais il semble important de préciser que le secteur des services publics et au public devra certainement faire l'objet d'une réflexion particulière plus approfondie si le Pays souhaite pouvoir contrecarrer l'attrait des agglomérations de poids qui l'entourent : Mulhouse, Belfort, Colmar.

Le Conseil de Développement engagera à la rentrée une réflexion sur les services publics et au public sur le territoire du Pays.

La contribution de l'ensemble des actions proposées à la mise en œuvre de la charte est présentée dans le tableau de synthèse annexé à ce document.

Les Actions proposées

1- CHARTE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES OU A CREER

Cette charte aborderait deux éléments :

- ✓ L'aménagement des zones avec pour objectif d'aboutir à une démarche **HQE**,
- ✓ Le fonctionnement des zones : s'attacher à proposer des **services** aux **salariés** et aux **entreprises** sur les zones d'activités.

Plusieurs éléments ont déjà été listés. Mais une ébauche de charte reste encore à formaliser.

Nous pensons qu'une action de ce type pourra non seulement contribuer au **développement économique** du Pays, mais encore ajouter un plus en matière d'**attractivité**, ce qui représente pour les années à venir un enjeu majeur pour notre territoire entouré par trois agglomérations de poids : Mulhouse, Colmar, Belfort. D'autre part, la rédaction et la mise en œuvre d'une telle charte contribueront aussi à une amélioration de la qualité environnementale du Pays Thur Doller.

Le Conseil de Développement se propose de continuer sa réflexion à partir de septembre pendant quelques semaines afin de soumettre aux élus du Pays une ébauche de cette charte et propose au comité de pilotage d'intégrer cette action dans un programme d'actions à court terme.

2- CREATION DU CARREFOUR DE LA FORMATION

Ce carrefour de la formation a été pensé par le groupe de travail comme un moyen de **mutualiser** les ressources humaines et matérielles du territoire en matière de **formation** avec pour finalité de **répondre aux besoins** du territoire dans ce domaine : besoins pouvant venir : des entreprises, de leurs salariés, des particuliers.

Plusieurs acteurs de la formation se sont déjà rencontrés dans le cadre du groupe de travail. Un premier pas a été franchi vers l'idée d'une mise en commun des compétences et ressources matérielles de chacun.

Les modalités de ce partenariat restent cependant à définir ainsi que les méthodes d'action de ce carrefour.

*Nous pensons que cette action est à engager à court terme : non seulement parce qu'un certain nombre de partenaires est déjà prêt à s'impliquer, mais encore parce que le contexte de mutation économique du territoire va nécessiter l'engagement d'une réflexion prospective sur l'emploi et les **compétences** pour laquelle ce carrefour pourra constituer un outil important.*

*Il s'agit de **former et valoriser la ressource humaine** du territoire en anticipant le mieux possible les mutations économiques. Ce type d'action constituera un outil majeur pour le développement économique de notre territoire, mais aussi pour sa reconversion. Il nous semble donc important de voir apparaître ce type de projets **dans le contrat de Pays 2004-2006**.*

*Le Conseil de Développement se propose de poursuivre le travail en rédigeant la **charte d'engagement du carrefour** qui devra être signée par chaque organisme de formation souhaitant participer au carrefour de la formation.*

3- PLATE-FORME DE L'INSERTION

Pour accompagner vers l'emploi un public en difficultés, plusieurs structures d'insertion par l'activité économique existent sur le territoire. Elles travaillent déjà ensemble dans le cadre du Comité Technique Local d'Animation de l'Insertion, animé par l'ANPE. Leur participation au groupe de travail du Conseil de Développement leur a fait prendre conscience d'un manque de lien avec les entreprises du territoire. L'objectif de cette plate-forme serait de tisser ces liens afin de créer des parcours allant jusqu'au retour ou à l'accession à l'emploi.

*Ce type d'action s'inscrit dans les objectifs que s'est fixés le Pays en matière de **valorisation de la richesse humaine, d'accès à l'emploi et de solidarité**, c'est pourquoi nous pensons que ces préoccupations doivent intégrer les actions qui seront menées sur le territoire à court terme.*

4- RESEAU DES OFFICES DE TOURISME

Nous pensons que la mise en réseau des offices de tourisme constitue la clé du développement touristique futur de notre territoire. A l'heure actuelle le travail en commun reste du domaine de la production de plaquettes.

Il convient selon nous d'aller plus loin. Le développement touristique de notre territoire contribuera fortement à un **développement économique** si nous parvenons à faire du tourisme un véritable secteur **créateur de richesses**.

Pour cela il semble nécessaire : de créer des produits (idée de boîte à outils), de les vendre, de disposer à l'échelle du Pays d'une centrale de réservation.

*Le Conseil de Développement propose au comité de pilotage de mandater les quatre offices de tourisme du territoire afin qu'ils aillent plus loin dans leur mise en réseau que la production de plaquettes communes, et ce à une **échéance assez courte** : ce type d'action devrait, selon nous, figurer dans le contrat de Pays.*

5- REDACTION D'UN LIVRE BLANC SUR LE HANDICAP

Trois constats nous conduisent à proposer l'édition d'un livre blanc :

- ✓ 1/3 de la population se trouve aujourd'hui en situation handicapante sur le territoire,
- ✓ un grand déficit d'information sur les structures existantes,
- ✓ un grand déficit de sensibilisation.

Le livre blanc devra :

- ✓ Recenser les établissements publics et privés accessibles aux différents types de handicap,
- ✓ Recenser les structures spécialisées dans la prise en charge des personnes en situation de handicap,
- ✓ Lister les lieux d'information et les personnes ressources.

*Le Conseil de Développement souhaite que le comité de pilotage intègre cette action dans un programme d'action à **court terme**. De plus il se propose de continuer son travail à la rentrée afin de formaliser ce projet.*

6- PLATE-FORME DE SERVICES AUX ASSOCIATIONS

Il s'agit de **valoriser le potentiel associatif** du territoire, en soulageant les responsables associatifs de tracas administratifs.

Cette action permettra de maintenir et développer le potentiel associatif du territoire qui constitue une force en matière de **dynamisme et d'attractivité**.

Sachant qu'une démarche de création de serveur Internet allant dans ce sens est en cours, le Conseil de Développement souhaite proposer au comité de pilotage d'intégrer à la démarche en cours les travaux réalisés par le groupe de travail et d'associer au pilotage de cette action un représentant du Conseil de Développement.

7- POLE DE COMPETENCES ENERGIES RENOUVELABLES

Les réflexions du groupe de travail énergies renouvelables ont conduit le Conseil de Développement à imaginer une action forte dans ce domaine. En effet, non seulement les conditions sont favorables à l'échelle européenne, nationale et régionale, mais encore, notre territoire semble doté d'un certain nombre de compétences et initiatives locales laissant présager un domaine porteur.

La mise en place de ce pôle de compétences constitue une action qui contribue à la mise en œuvre de la charte de manière transversale : les cinq axes stratégiques sont concernés.

De plus, ce type d'action constitue un outil clé en matière de **développement durable du territoire**.

*Le Conseil de Développement se propose de mettre en place un groupe de travail spécifique sur ce sujet et souhaiterait que ce **projet soit intégré au contrat de Pays 2004-2006**.*

8- REVISION DU SDAU : ELABORATION D'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Afin de relancer la réflexion en matière d'aménagement durable du territoire et de fixer les grandes options du territoire en matière d'affectation et d'utilisation de l'espace avec un souci d'équilibre, la révision du schéma directeur semble incontournable. Le schéma directeur élaboré sur le périmètre du Pays date de 1995. Depuis, non seulement la loi de solidarité et renouvellement urbain impose l'évolution des POS (Plans d'Occupation des Sols) et SDAU (Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) en PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), mais encore, le contexte territorial a évolué.

Certaines réflexions pouvant avoir des incidences directes sur les documents d'urbanisme ont été engagées sur le territoire :

- ✓ PLH (Programme Local de l'Habitat),
- ✓ Démarche de gerplan (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) engagées par les communautés de communes.

De plus, la charte de Pays qui expose le projet d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 10-15 ans, ainsi que les plans d'actions issus du PLH et gerplans doivent être compatibles avec les documents d'urbanismes.

*Autant d'arguments qui conduisent le Conseil de Développement à demander au comité de pilotage du Pays qu'une démarche de SCOT soit engagée à **moyen terme**. Il nous semble important de préciser qu'une telle démarche devra être menée de manière participative.*

La mission d'animation du Conseil de Développement

En tant qu'animateur de la société civile, le Conseil de Développement se propose d'intervenir dans les domaines suivants :

- ✓ **Les Rencontres de la jeunesse** : en organisant une nouvelle édition de ces rencontres courant 2004.
- ✓ **Les pratiques culturelles** : en organisant un forum (proposition du groupe de travail accès aux pratiques culturelles) : idée à approfondir : forum des activités culturelles, ou forum des associations quel que soit leur domaine d'intervention ?
- ✓ **La petite enfance** : en s'efforçant d'initier la mise en réseau des RAM : organisation d'un premier échange en 2004.
- ✓ **Les déchets** : en se positionnant comme animateur d'un échange d'expériences : entre les quatre communautés de communes, mais aussi avec d'autres structures.

Concernant la problématique « **personnes âgées** » qui a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique, le Conseil de Développement propose au comité de pilotage que les préoccupations qui sont ressorties du travail puissent être intégrées aux travaux du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologiques) et que les membres du groupe puissent aussi être ponctuellement associés à ces travaux.

D'autre part, le Conseil de Développement souhaite poursuivre l'organisation de **soirées conférences et soirées débats**. Il souhaite aussi pouvoir bénéficier de la **restitution des travaux d'études** qui ont eu lieu sur le territoire.

Enfin, le Conseil de Développement se propose d'organiser **mi 2004 un Comité régional ou interrégional des Conseils de Développement** afin d'échanger avec ses voisins sur les pratiques en matière d'animation, de démocratie participative, de mode d'organisation etc...

Organisation des travaux à partir de septembre:

L'organisation du travail à la rentrée sera comparable avec celle déjà expérimentée lors de notre premier cycle de travaux : elle sera basée sur la constitution de groupes.

Certains groupes ont déjà des objectifs de travail définis avec une limite dans le temps pour pouvoir les atteindre.

Pour d'autres les objectifs restent à définir. Le tableau ci-dessous présente ces différents éléments :

Groupe de travail	Objectif	Durée
Zones d'activités	Formaliser une ébauche de charte	3 mois
Formation	Rédiger la charte d'engagement du carrefour	3 mois
Handicap	Développer les motivations et le contenu du livre blanc	3 mois
Transport	A définir	A définir
Déchets	Animer l'échange d'expérience	A définir
Services	A définir	A définir
Energies renouvelables	Travailler sur le projet de pôle de compétences	A définir
Iso 14001	Développer l'argumentaire	A définir
Agriculture	A définir	A définir
Comité des conseils de développement	Organiser l'échange	6 mois

D'autre part, le Conseil de Développement souhaite pouvoir être intégré dans les groupes de pilotage central (élus) des actions qui seront engagées, à raison *d'un représentant du Conseil de Développement*, membre de celui-ci, pouvant venir accompagné d'un tiers (pas nécessairement membre du conseil, mais ayant contribué aux travaux de ce dernier). Ce représentant sera chargé d'informer le Conseil de Développement.

S'ajouteront le cas échéant, des groupes de travail formés suite à une **commande spécifique du comité de pilotage**.